

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Convocation : 24/11/2023

Affichage liste délibérations : 01/12/2023

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 SECRÉTAIRE : Monsieur JOUVE

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Laurence FRETY a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Gregory D'ANGELO

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20231130_9

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À
L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024**

RAPPORTEUR : Azdine MERMOURI

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) a été créée pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement. Pour l'exercice 2024, la circulaire de l'État prévoit un dépôt des dossiers avant le 31 janvier 2024.

La commune de Givors prévoit de déposer un dossier de demande de subvention relatif à la DSIL 2024 qui s'inscrit dans les thématiques ciblées par ce dispositif. En l'espèce il s'agit de la poursuite des travaux d'extension de l'école maternelle Henri Wallon.

En effet, une première tranche, en cours de réalisation (qui a fait l'objet d'une délibération n° 3 lors de la séance du conseil municipal du 2 février 2023) consiste à rénover un bâtiment de logements désaffecté et situé sur le tènement de l'école pour le transformer en salles de classes.

La seconde tranche, objet de la présente délibération, consiste à réhabiliter une aile partiellement occupée du bâtiment existant, et à construire une extension de celui-ci, afin d'ajouter un restaurant scolaire, 3 classes élémentaires, une seconde salle de motricité, une salle des maîtres et un espace RASED (cf notice descriptive et plan ci-annexés). Ainsi le site sera, à terme, équipé de :

- 8 classes maternelles
- 3 classes élémentaires
- 2 salles de motricité
- un restaurant scolaire.

Le coût prévisionnel de cette seconde phase est de 2 480 225 euros HT (cf plan de financement ci-joint), et la subvention sollicitée au titre de la DSIL 2024 de 500 000 euros, correspondant à 20,16 % du coût HT de l'opération.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'opération de réhabilitation et extension de l'école maternelle Henri Wallon 2^e tranche et le budget correspondant ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter toutes les subventions, notamment la dotation de soutien à l'investissement local 2024 pour cette opération et à signer tous documents y afférents.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Robert JOUVE

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

S²LO 

ID : 069-216900910-20231130-DEL20231130_9-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



DSIL 2024 : REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON – 2^e TRANCHE

La ville de Givors compte une population scolaire d'environ 2500 élèves dans ses écoles maternelles et élémentaires. La démographie scolaire est en progression depuis de nombreuses années, induisant le besoin pour la ville d'adapter ses capacités d'accueil en terme de locaux.

Une étude de prospective scolaire menée par le cabinet OPERIS a été réalisée dans le courant du premier semestre 2022 (cf étude ci jointe). Celle-ci croise les secteurs de dynamique immobilière, la carte scolaire du territoire, les caractéristiques socio-démographiques de la population givordine, la marge de manœuvre existante sur les équipements scolaires en matière d'extension et les contraintes réglementaires (PLU, PPRI,...) pesant sur eux , afin de déterminer les besoins en classes supplémentaires d'une part, et les secteurs sur lesquels envisager leurs créations d'autre part.

Ainsi, l'école maternelle Henri Wallon apparaît comme un équipement propice à un développement de l'offre d'accueil d'enfants (cf. bilan des propositions en dernière page de l'étude OPERIS). Actuellement l'école maternelle compte 6 classes, l'expertise menée conduit à envisager 2 à 3 classes supplémentaires, ainsi qu'un dortoir et un réfectoire.

En effet, ce site ne dispose pas de restaurant scolaire à l'heure actuelle. Les besoins en ouverture de classes étant de court terme (cf. page 36 de l'étude), la ville de Givors mène l'opération en deux temps :

- Une première phase, en cours de travaux vise à créer des classes maternelles dans un bâtiment de logements existant
- Une deuxième phase, objet de la présente demande de subvention, vise à créer des classes élémentaires et le restaurant

Pour cette deuxième phase, l'objectif réside (cf programme de maîtrise d'œuvre ci-joint) dans la réhabilitation d'une aile existante du bâtiment de l'école, sans usage à l'heure actuelle (hormis une salle de motricité qui sera transférée dans l'autre aile du bâtiment une fois la première tranche achevée), et à la construction d'une extension. La partie existante présente une superficie d'environ 382 m², et l'extension projetée prévoit une superficie prévisionnelle d'environ 420 m². Le projet prévoit ainsi au sein de ces différents espaces, la création d'un restaurant scolaire pour ce site, qui en est dépourvu aujourd'hui, 3 salles de classes élémentaires (afin d'assurer le cycle complet CP/CE1/CE2), une salle de motricité et une salle des maîtres. En effet, l'équipement, à terme, comptera 8 classes maternelles et 3 classes élémentaires.

La ville entreprend de rénover la partie de bâtiment existant dans une démarche environnementale, afin de s'inscrire dans une optique de réemploi et de recyclage foncier du bâtiment et de lui conférer une enveloppe thermique très performante pour limiter ses besoins en énergie.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en août 2023, et le calendrier

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20231130-DEL20231130_9-DE



- Etudes de maîtrise d'œuvre : septembre 2023 – mars 2024
- Lancement des appels d'offres travaux : mars 2024
- Notification des marchés de travaux : juin 2024
- Démarrage des travaux : été 2024
- Livraison des travaux : septembre 2025

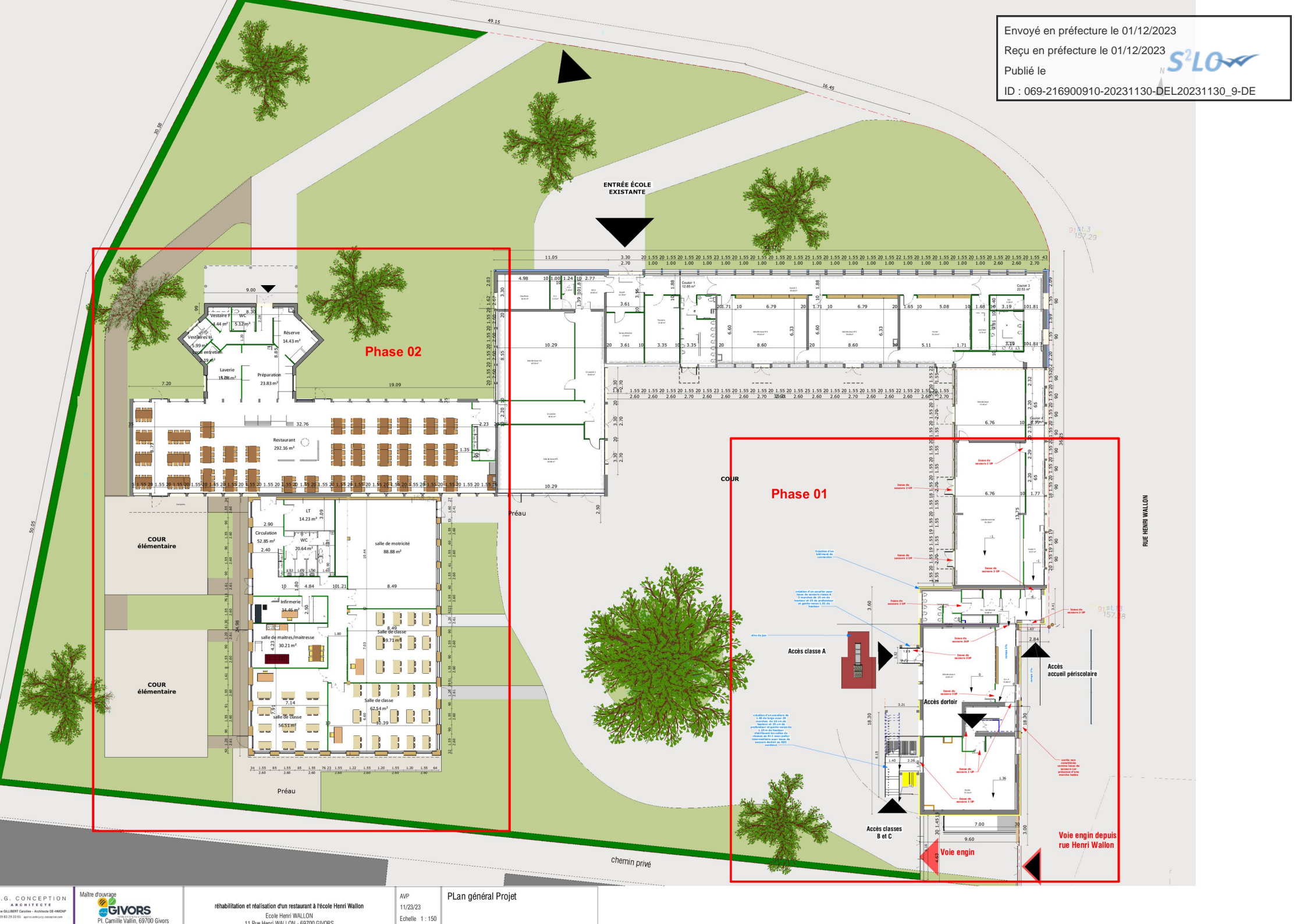
Le coût global de cette intervention est ainsi estimé à ce stade à 2 480 225 € HT (cf budget détaillé dans le plan de financement ci-joint).

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20231130-DEL20231130_9-DE



ENTRÉE ÉCOLE
EXISTANTE

Phase 02

Phase 01

COUR
élémentaire

COUR
élémentaire

COUR

RUE HENRI WALLON

chemin privé





EXTENSION ECOLE PRIMAIRE WALLON

Aménagement salle de restaurant/office

Création de 3 salles de classe et 1 salle de motricité

7 Rue Henri Wallon - 69700 GIVORS

AVANT PROJET DETAILLE/APS



ARCHITECTE MANDATAIRE



3-4 place de la Liberté
69700 GIVORS
☎ 09 83 29 33 65
agence.archi@cg-conception.com

BET FLUIDES



Parc du Châter – Bât B
63, rue de la Garenne
69340 FRANCHEVILLE
☎ 04 78 59 25 69
tech3@betics.fr

ECONOMISTE



1 chemin de Volpate
42800 DRAGOIRE
☎ 06 86 95 36 96
beatrice@cabinetcpm.com

BET STRUCTURE



104 avenue Pierre Dumond
69290 CRAPONNE
☎ 04 78 57 12 54
agence@be-adis.fr

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture



La ville de GIVORS pour l'Ecole Henri WALLON, située 7 rue Henri Wallon à GIVORS, en vue de la restructuration en vue d'accueillir une salle de restaurant sur l'ancien espace CMPP et salle de motricité actuelle et de construire une extension pour accueillir 3 salles de classes élémentaires et une nouvelle salle de motricité.

3 Phases distinctes :

- Réaménagement de la partie existante pour la salle de restaurant et office soit 389.78 m² de plancher
- Création de l'extension soit 425.00 m² de surface de plancher
- Aménagement des extérieurs

1/ Réaménagement de la partie existante pour la salle de restaurant et office:



Nota : le rapport d'analyse d'amiante date de 2014, il conviendra poursuivre les investigations des travaux ont été réalisés depuis. Il faut donc prévoir une mise à jour des données.

- Zone office ancienne salle de motricité:

- Démolition du dallage de l'actuelle salle de motricité sans reprendre les fondations en sous-œuvre par micropieux.
- Création d'ouverture entre office et restaurant et accès directe depuis le couloir au restaurant
- Reprise complète de la couverture en bac acier et renfort de charpente suivant nécessité
- Remplacement complet des ouvrages de zinguerie gouttières, descentes EP et dauphins fonte
- Reprise du dallage béton (isolation thermique TMS de 8cm d'épaisseur à voir avec les niveaux si cela est possible)
- Menuiseries extérieures mixtes alu/bois + BSO motorisés sur l'ensemble des fenêtres
- Portes d'accès alu/bois (voir s'il faut du contrôle d'accès sur office)
- Façades traitées en ITE avec laine de roche de 16cm d'ép finition RME, traitement des pieds de façade
- Faux-plafond EI60 avec isolation thermique laine de roche de 300mm d'épaisseur $R \geq 7.00$
- Cloisonnement en plaque haute résistance mécanique et hydrofuge (plaques Habito de chez PLACOPLATRE), EI30 en 72/48

- Portes de distribution cadre bois + vantail à âme pleine EI30 finition à peindre et protection inox en pied de vantail
- Revêtement de sol PVC spécial cuisine et relevé en plinthe
- Toile de verre + peinture sur l'ensemble des parois
- Carrelage mural toutes faces et toute hauteur dans laverie/préparation/réserve/WC douche

- **Zone restaurant anciens bureaux CMPP:**



- Façade nord, démolition des allèges et dépose des menuiseries bois pour agrandissement des ouvertures
- Façade nord : Reprise des courettes anglaises pour ventilation du vide sanitaire et remplacement des grilles
- Façade sud : Condamnation des courettes anglaises existantes et création de nouvelles hors emprise extension.
- Bouchement d'ouvertures en façade nord et sud suivant projet
- Reprise complète de la couverture en bac acier et renfort de charpente suivant nécessité
- Remplacement de l'isolation thermique existante comprenant dépose de l'existante et mise en place de laine de roche de 300 mm d'épaisseur sur dalle béton
- Réalisation d'une projection coupe feu en sous-face de dalle béton – à confirmer par le Bureau de Contrôle
- Menuiseries extérieures mixtes alu/bois + BSO motorisés sur l'ensemble des fenêtres. Fenêtres constituées d'ouvrants oscillo battant + allège vitrée effet garde-corps + imposte pleine recevant le BSO motorisé autoportant en façade
- Portes d'accès alu/bois (voir s'il faut du contrôle d'accès sur salle restaurant à déterminer)
- Façades traitées en ITE avec laine de roche de 16cm d'ép finition RME, traitement des pieds de façade
- Voir possibilité de faire une isolation thermique en sous face du plancher sur vide sanitaire
- Mise à nue du plateau, décroissement, arrachage des revêtements de sol (parquet, PVC, moquette, carrelage, etc.), dépose de certains faux-plafond.
- Faux-plafond acoustique – hauteur 2.80 ml env.
- Doublage des murs périphériques pour reprise des parois après démolitions des cloisons
- Cloisonnement en plaque haute dureté et résistante à l'humidité, EI30 en 72/48 pour les sanitaires
- Portes de distribution cadre bois + vantail à âme pleine EI30 finition à peindre et protection inox en pied de vantail
- Revêtement de sol souple et relevé en plinthe
- Toile de verre + peinture sur l'ensemble des parois
- Panneaux acoustiques muraux et baffles en plafond

2/ Extension création de 3 salles de classes & 1 salle de motricité

- Terrassements, démolition des enrobés,
- Fondation par micropieux + longrines
- Dallage porté + isolation thermique de 8cm + chape
- Réseaux sous dallage raccordement sur bâtiment existant
- Structure en murs à ossature bois avec remplissage en paille de 36 cm d'épaisseur avec parement extérieur panneaux de type PAVAWALL GF et finition enduit à la chaux
- Structure porteuse constituée de poteaux et poutres bois
- Plancher haut formant support de couverture
- Etanchéité auto-protégée sur support de couverture
- Menuiseries extérieures mixtes alu/bois + BSO motorisés sur l'ensemble des fenêtres. Fenêtres constituées d'ouvrants oscillo battant + allège vitrée effet garde-corps + imposte pleine recevant le BSO motorisé autoportant en façade
- Portes d'accès alu/bois (voir s'il faut du contrôle d'accès sur salle restaurant à déterminer)
- Préau constitué d'une structure en acier ou bois et panneaux de couverture
- Casquette périphérique type brise soleil

- Doublage des murs périphériques sur ossature avec parement plaque de plâtre de 60mm d'ép.
- Cloisonnement en 98/48 EI30 – 52dB entre salles de classe
- Cloisonnement en 72/48 dans les sanitaires
- Projection coupe-feu en sous face de plancher haut – à confirmer par bureau de contrôle
- Faux plafond en dalle acoustique
- Portes de distribution à âme pleine EI30 finition à peindre
- Revêtement de sol souple + plinthe bois
- Traitement des parois en toile de verre + peinture
- Faïence dans les WC sur 2.00 ml de ht
- Aménagement de placard dans infirmerie et salle d'activité
- Aménagement d'une kitchenette dans salle des maitres/maitresses
- Mise en place de panneaux acoustiques dans salle de motricité

3/ Aménagement extérieur :

- Reprise de la clôture sur rue
- Remplacement du portail
- Arrachage d'arbres et dessouchage
- Reprise des cheminements, démolition des enrobés, démolitions des bordures
- Création de cour en enrobé rouge et noir, bordures périphériques
- Engazonnement
- Traitement des pieds de façades en gravillons concassés
- Création d'un espace jardin éducation + clôture et portails
- Réseau EP à créer pour le bâtiment extension (regards et canalisations)





ECOLE WALLON - 7 rue Henri WALLON - 69800 GIVORS

AVP/APS

Réaménagement de la salle d'activité et anciens locaux CMPP
 Extension pour 3 salles de classes et salle d'activité

Désignation	Montant HT
Préparation de chantier	26 000,00
Désamiantage	85 000,00
Démolitions	38 000,00
Terrassements - VRD - Espaces verts	180 000,00
Fondations spéciales	71 100,00
Gros-œuvre	159 600,00
Construction bois paille - préau	331 000,00
Couverture bac acier - zinguerie	55 000,00
Projection coupe-feu	19 800,00
Étanchéité	50 000,00
Façade ITE	63 000,00
Menuiseries extérieures bois/alu	220 000,00
Serrurerie	9 000,00
Menuiseries intérieures	63 000,00
Platrerie - Peinture	135 000,00
Revêtement de sol - faïence	104 500,00
Lots bâtiment, HT	1 607 000,00
Lots techniques, HT	350 000,00
Cuisiniste	90 000,00
Montant global HT	2 050 000,00
TVA 20%	410 000,00
Montant total TTC	2 460 000,00

Collectivité	VILLE DE GIVORS
Opération	REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON 2e TRANCHE

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
 Reçu en préfecture le 01/12/2023
 Publié le
 ID : 069-216900910-20231130-DEL20231130_9-DE



Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Coût travaux (cf. estimation programme ci-jointe)	2 050 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre (cf acte d'engagement ci-joint)	223 450,00 €
honoraires études géotechniques (G2 AVP bon de commande ci-joint, 2385 € + estimation 3 500 € pour G2PRO)	5 885,00 €
honoraires contrôleur technique (cf. contrat ci-joint)	9 200,00 €
honoraires coordination SPS (cf contrat ci joint)	8 190,00 €
meublier (estimation base 5000 €/classe)	15 000,00 €
Renforcement échangeur sous station pour raccordement réseau de chaleur (estimation)	25 000,00 €
Aléas/contexte inflation (base 7% du coût des travaux)	143 500,00 €
Coût HT	2 480 225,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicitation envisagée	Base subventionnable	Montant acquis HT	Taux intervention
DETR				
DSIL 2024	500 000,00 €	2 480 225,00 €	0,00 €	20,16 %
Réserve parlementaire				
Autre subvention État (à préciser) DPV 2024	400 000,00 €	2 480 225,00 €	0,00 €	16,13 %
Fonds européens				
Conseil départemental				
Conseil régional				
Métropole de Lyon aide à l'investissement 2024	500 000,00 €	2 480 225,00 €	0,00 €	20,16 %
Sous-total			0,00 €	
Auto-financement			1 080 225	43,55%
Coût HT			2 480 225,00 €	